

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 14 avril 2022 à 19h00**  
**Mairie - Salle du Conseil Municipal**

Présents : MM SÉGNERÉ, BONIFACE, DAUTAN, ESQUIRO, ETCHEVERRIA, CLAVERIE, COLLGON, DEJARDIN, LONCA, MARTIN, MENGELLE, PORIEL, SEAS.

Ont donné procuration : Mme SEGUIN Stéphanie à Mme MENGELLE Nathalie.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nicole ESQUIRO.

---

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

**ORDRE DU JOUR**

- ☞ Adoption des comptes de gestion 2021
- ☞ Adoption des comptes administratifs 2021
- ☞ Affectation des résultats 2021
- ☞ Vote des budgets primitifs 2022
- ☞ Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales
- ☞ Ressources humaines (création poste adjoint animation 1<sup>ère</sup> classe)
- ☞ Déchèterie
- ☞ Affectation des lots 1 et 2 – Opération « Cœur de Horgues »
- ☞ Questions diverses

---

➔ **Adoption des comptes de gestion 2021**

Les comptes de gestion de l'année 2021 délivrés par le Service de Gestion Comptable de Tarbes sont conformes.

☞ Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion pour l'année 2021.

---

➔ **Adoption des comptes administratifs 2021**

Pour rappel : conformément à la législation, le maire ne vote pas l'approbation des comptes administratifs.

➔ Compte administratif « Commune » : Des restes à réaliser ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 02 décembre 2021 permettant ainsi une continuité dans le règlement des factures d'investissement, notamment celles de l'opération « cœur de Horgues », d'acquisitions de terrains, ... La clôture de l'exercice présente un solde à reporter en excédent global cumulé de 385 947,16 € (résultat investissement : 38 649,53 € et résultat fonctionnement : 347 297,63 €).  
Aucune objection du conseil municipal.

➔ Compte administratif « CCAS » : Monsieur le Maire remercie les membres du CCAS pour leur implication dans les différents projets. Aucune objection du conseil municipal.

→ Compte administratif « Caisse des écoles » : Aucune objection du conseil municipal.

→ Compte administratif « Centre de loisirs » : Aucune objection du conseil municipal.

☞ Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs pour l'année 2021.

---

## → Affectation des résultats 2021

→ Commune :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 385 947,16 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Investissement 38 649,53 € et Fonctionnement 347 297,63 €.

→ Centre de loisirs et périscolaire :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 32 684,51 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 32 684,51 €.

→ Caisse des écoles :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 782,26 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 782,26 €.

→ CCAS :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 2 909,52 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 2 909,52 €.

☞ Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats pour l'année 2021.

---

## → Vote des budgets primitifs 2022

### ❖ ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu l'avis favorable de Monsieur Romain Pommier, comptable public responsable du SGC de Tarbes en date du 16 mars 2022 et considérant l'intérêt d'expérimenter le nouveau référentiel budgétaire et comptable M 57, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITÉ,

-ADOpte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune de Horgues et ses 3 budgets annexes « caisse des écoles », « ccas », « centre de loisirs ».

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire remercie Nicole Esquiro, Adjointe au Maire en charge des Finances Publiques, Virginie Péricou, adjointe administrative et Isabelle Galissard pour le travail administratif accompli lors des tâches budgétaires et indique que l'élaboration de ce budget se réalise dans la poursuite des travaux liés à l'opération « Cœur de Horgues ».

Nicole Esquiro prend la parole et présente les budgets primitifs pour l'exercice 2022.

### ❖ Budget communal :

Les dotations de l'Etat n'ont pas été budgétisées dans l'intégralité, laissant ainsi une marge de manœuvre ; les dépenses ont été maximisées et les recettes minimisées.

A la demande du SGC, une note de présentation brève et synthétique a été rédigée pour le budget primitif 2022.

→ Les contributions aux organismes :

Elle présente les contributions aux organismes pour l'année 2022.

☞ Vote unanime des membres.

→ Les subventions versées aux associations :

Elle présente les demandes de subvention des associations. Aucune demande particulière n'a été formulée par les associations : montants maintenus, tissu associatif dense pour la strate de la commune. Une nouvelle association a vu le jour « Amis du château ».

☞ Vote unanime des membres.

→ Section investissement 2022 :

Le montant des dépenses d'investissement du budget communal est voté pour un montant de 3 046 567,25 € : acquisition de terrain, travaux de voirie, opération « cœur de Horgues », rénovation de la maison d'assistantes maternelles, ...

Vote unanime des membres.

❖ Les budgets annexes :

☞ Budget CCAS : les membres du CCAS sont souverains de l'utilisation de leurs fonds. Une subvention de fonctionnement de 11 000€ est accordée. Voté à l'unanimité.

☞ Budget Caisse des écoles : depuis 2020, il est rappelé qu'il est attribué 97 € (budget caisse des écoles) + 10 € pour Noël (budget commune) par enfant à chaque école soit pour 2022, une subvention de 13 580 €. Voté à l'unanimité.

☞ Budget Centre de loisirs : Subvention communale de 73 000 € pour 2022. Voté à l'unanimité.

---

→ **Taux d'imposition 2022 des taxes directes locales**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que l'assiette tient compte de la valorisation de l'environnement et augmente entre 1 à 3 % tous les ans selon la nature de la taxe.

Propositions (maintien des taux de 2021) :

➤ Taxe foncier non bâti :	56,71 %
➤ Taxe foncier bâti :	43,79 %

☞ Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité.

---

→ **Ressources humaines**

Suite à l'obtention du BAFD par Madame Pascaline VICENTE, et dans le cadre de sa promotion délibérée en 2021, la municipalité se doit de créer un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer le poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe. Sa promotion aura effet au 1<sup>er</sup> juin 2022.

☞ Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité.

---

→ **Déchèterie**

La municipalité de Horgues a émis un recours contre la décision de fermer la déchèterie : débouté de notre demande. A ce titre, Monsieur le Maire remercie Maître Charlotte Medalle, avocate de la commune, M. Didier Collgon, conseiller municipal de Horgues et M. Eugène Cazenave, conseiller municipal de Momères qui ont essayé au mieux de démontrer l'utilité de la déchèterie dans la commune de Horgues ; le combat était difficile à mener en l'absence de jurisprudence.

De fait, un collectif de citoyens s'est créé avec à sa tête : Marie-France Mazoua, Jean-Marc Lézin, Patrick Larbre représentants de la commune de Horgues et, Patrick Zahra, Thierry Escoubas et Anne-Laure Puccianti représentants de la commune de Momères.

Une réunion publique se tient aujourd'hui le 14 avril à Momères et se tiendra à Horgues, le 15 avril

2022 à laquelle Monsieur le Maire assistera en tant qu'habitant de la commune.  
Il convient de trouver une méthode commune pour éviter les dépôts des déchets sauvages.

---

### → **Affectation des lots 1 et 2 – Opération « Cœur de Horgues »**

Un temps de lecture est laissé aux membres du conseil municipal pour prendre connaissance du procès-verbal d'ouverture des plis des lots 1 et 2 respectivement VRD et espaces verts.

A l'unanimité des membres présents, le lot 1 est attribué à la routière des pyrénées/sogep et le lot 2 à l'entreprise Arboleak.

Le lot 3 concerne le mobilier. Les élus en charge de la sélection du mobilier seront Macha Claverie, Nicole Esquiro, Marie-Chantal Lonca, Yannick Poriel, Nathalie Mengelle et Florent Dejardin.

---

### → **QUESTIONS DIVERSES**

#### ≈ **Ehpad :**

Dans le cadre de la future ouverture de l'EHPAD « Le Courtaou de Bigorre », une commission de sécurité s'est réunie une première fois le 04 avril 2022 à 9 heures, puis une seconde fois le 11 avril 2022 à 14 heures. La commission de sécurité produira très prochainement son rapport en vue d'établir l'arrêté d'ouverture de l'ERP (Etablissements Recevant du Public) ; les observations seront annotées ou jointes à l'arrêté municipal.

L'arrivée des premiers résidents est prévue le 19 avril 2022.

M. Damien Dautan, adjoint au maire, relève qu'une demande a été faite auprès de l'EHPAD pour la création d'une partie de trottoir allant de la maison sise 27, route du Pic du Midi à l'entrée nord soit environ 5 mètres.

Concernant les pylônes, charge à l'architecte de SCAPA de contacter Monsieur Lavigne du SDE pour l'éclairage du parking.

#### ≈ **Ancienne école de garçons (maison Betboy) :**

L'acquisition de ce bien a été faite en décembre 2021 : une réflexion sur la destination de ce bien sera lancée courant 2022.

#### ≈ **Eglise :**

Messieurs Didier Séas et Damien Dautan sont chargés d'établir pour septembre 2022, un plan d'action sur 4 années.

#### ≈ **Maison d'Assistants Maternelle :**

Des travaux d'urgence ont dû être effectués en raison de l'apparition d'un champignon. Une demande de subvention a été produite à la CAF, en attente d'instruction. Madame Céline Boniface, Adjointe au Maire, a géré le planning des entreprises et remercie l'entreprise BAIA Chape fluide liquide de M. Larrieu pour son professionnalisme et la coordination avec les autres corps de métiers.

#### ≈ **Tarif centre de loisirs et périscolaire :**

Une révision des tarifs est à étudier concernant les différents services portés par le centre de loisirs : cantine, garderies et vacances.

Un travail en concertation avec une délégation des parents va se mettre en place afin de trouver les meilleures solutions possibles.

#### ≈ **CCAS :**

Monsieur et Madame Lagalaye ont fait don de 100 € auprès du CCAS. Un reçu lui sera adressé.

☞ **Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) :**

France Telecom : redevance calculée pour 2022 : 780,16 €. Voté à l'unanimité.

☞ **Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées :**

Modification statutaire : ajouts des compétences : « aménagements de consignes vélos sécurisés inscrits au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables » et « aménagements d'itinéraires cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères inscrits au niveau 1 du schéma directeur vélo ».

La séance est levée à 20 heures 30.

Jean-Michel Ségneré		Céline Boniface	
Nicole Esquiro		Macha Claverie	
Damien Dautan		Florent Déjardin	
Didier Séas		Mikael Etcheverria	
Marie Chantal Lonca		Didier Collgon	
Louis Martin		Yannick Poriel	
Nathalie Mengelle		Stéphanie Seguin	